

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2024

DELIBERATION 2024-02-05

OBJET : PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE AUX ACTIVITES DE VOILE POUR LES
ELEVES DE CYCLE 3 DES ECOLES PUBLIQUES

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février, à neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 1^{er} février 2024

Date d'affichage : 1^{er} février 2024

En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33

Etaient présents : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Claude SEGALLEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Simon DE MEYER, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Danièle LE CALVEZ à Monique BRONEC,
Morgane LOAEC à Catherine ANDRIEUX,
Marie-Françoise VOXEUR à Eliane PICART,
Marie FOURN à Pierre GRANDJEAN.

Monsieur Jean-Yves CAM a été nommé secrétaire de séance.



**PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE AUX ACTIVITES DE VOILE
POUR LES ELEVES DE CYCLE 3 DES ECOLES PUBLIQUES**

La ville de Guipavas, en raison de ses spécificités géographiques, est un territoire tourné vers la mer. La collectivité souhaite affirmer cette identité du territoire, en soutenant les actions autour du nautisme scolaire pour les élèves des classes de CM2 (dont classes de double-niveau) des établissements publics du 1^{er} degré de la commune.

Pour cela, la ville souhaite s'appuyer sur l'Association Sport Nautik Relecq-Kerhuon (SNRK) pour l'organisation de séances multi-support. Outre la découverte du monde maritime, l'activité voile à l'école a pour ambition de développer l'autonomie et la familiarisation des enfants à leur environnement.

La ville de Guipavas et le SNRK mettront en œuvre les moyens nécessaires, y compris financiers, à l'accomplissement de ce projet.

Pour l'année 2023-2024, le coût par élève sera de 35€ par séance soit 140€ pour une session de 4 séances.

L'ensemble des séances sera réglé par la collectivité sur présentation de factures précisant le nombre d'élèves ayant bénéficié des séances de nautisme.

Dès lors, le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, décide :

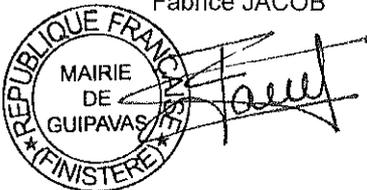
- VALIDER ces modalités de prise en charge ;
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Avis des commissions :

Affaires scolaires, enfance, jeunesse, affaires sociales, solidarités, handicap : favorable
Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : favorable

Décision du Conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

Le Maire,
Fabrice JACOB



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 09 FEVRIER 2024

Le secrétaire de séance,
Jean-Yves CAM

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Cam', written over a horizontal line.